

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022**

Délibération : **2022-12- 97**
 OBJET : **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**
 Nomenclature : **4.1.1**

En exercice : 26	Le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire. Les membres présents en séance : Alain ROYER, Claude RINCE, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO
Présents : 19	
Pouvoirs : 7	
Absents : 0	
Votants : 26	
Délibération comportant :	
Annexe :	

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Elisa DRION donne pouvoir à Gil RANNOU, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Claude RINCE, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Romain MONDEJAR, Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Gwenn BOULZENNEC,

Le ou les membres absent(s) :

Rapporteur : Valérie ROBERT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Considérant l'inscription dans le tableau des effectifs d'un Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) permanent à temps non complet de 28h hebdomadaire soit 0.8 ETP,

Considérant que les besoins du service enfance nécessitent d'harmoniser la durée hebdomadaire de travail des ATSEM en passant le poste à temps non complet susvisé de 28 heures hebdomadaire à 32h50 hebdomadaires,

Vu l'avis favorable de la Commission ressources et citoyenneté du 30 novembre 2022,

Il est donc proposé la modification suivante au tableau des effectifs :

CADRE D'EMPLOIS	Grade	Nb	Quotité temps de travail proposé	Date d'effet
Filière médico-sociale : ATSEM	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à temps non complet	32.82h soit 0.93 ETP	1 ^{er} janvier 2023

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'EMETTRE un avis favorable sur la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 19 décembre 2022
Alain ROYER, Maire

